

## COMMUNE DE SERVAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2022-7

**L'an deux mil vingt-deux**

**Le dix février**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Henri Baillet, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

**Présents** : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, FREBAULT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CREPSEL, LEGRAIS-BOUCHER

**Excusée** : Mme LAURENT

**Secrétaire de séance** : M. CREPSEL

Date de Convocation : 3 février 2022

#### **OBJET** : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A DEUX COLLEGIENNES DOMICILIEES A SERVAS PARTICIPANT A UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le collège « Les Côtes » de Péronnas va organiser un voyage scolaire en Grèce pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> étudiant les langues anciennes, courant mars 2022.

L'objectif visé est d'ancrer davantage chez les élèves et futurs citoyens les valeurs de notre démocratie en la comparant avec le système antique, dont nous sommes l'héritage.

Ce voyage ayant un coût pour les familles, le collège sollicite une contribution financière à verser directement à deux élèves concernées habitant la Commune de Servas : Elise MARTIN et Fannie MAYOUSSIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 abstention :

- **DECIDE**, compte tenu de l'intérêt culturel du voyage, d'attribuer une subvention :
  - d'un montant de 100 € à Elise MARTIN,
  - d'un montant de 100 € à Fannie MAYOUSSIER,
- **PRECISE** que cette subvention sera versée à chaque famille, sur présentation d'une attestation de participation au voyage délivrée par le collège, après le séjour,
- **INDIQUE** qu'elle sera inscrite au budget général de la Commune au compte 6574,

- **EMET** le souhait qu'un exposé sur le séjour soit présenté par les deux élèves lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

Ont signé au registre les membres présents  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

